

CALOG - TECHNICIEN FACILITY & TECHNOLOGY – NIVEAU B

La Zone de police de Mouscron vient de franchir une étape majeure avec la mise en service de son nouveau commissariat : un bâtiment moderne, conçu pour répondre aux exigences d'un service de police du XXI^e siècle, équipé d'installations techniques développées dans les domaines de l'HVAC, du contrôle d'accès, de la vidéosurveillance et de la gestion technique du bâtiment.

Au-delà du commissariat central, la zone gère un patrimoine immobilier diversifié — stand de tir, antennes de quartier, piste canine — dont la maintenance et le bon fonctionnement technique constituent une responsabilité quotidienne à part entière.

C'est dans ce cadre riche et varié que s'inscrit la fonction de Technicien(ne) Facility & Technology : assurer, aux côtés du Facility & Technology Manager (FTM) et en collaboration avec le service logistique, le suivi opérationnel, la maintenance et l'optimisation de l'ensemble de ces infrastructures et équipements, afin que le personnel puisse exercer ses missions dans les meilleures conditions de sécurité et d'efficacité.

Intégré(e) au pilier Gestion & Ressources, le/la titulaire du poste joue un rôle central dans la valorisation et la pérennisation de nos infrastructures.

Missions principales et responsabilités

1. Assurer la maintenance préventive et curative interne des infrastructures

En collaboration avec le FTM et le service logistique, le/la technicien(ne) assure en première ligne le suivi opérationnel des installations techniques de la zone, en s'appuyant sur le plan de maintenance établi par le FTM. Ses interventions couvrent les domaines suivants :

- Gros œuvre et enveloppe du bâtiment ;
- Installations HVAC et fluides (chauffage, ventilation, climatisation, eau chaude sanitaire, gaz) ;
- Installations électriques et alimentation de secours (tableaux électriques, groupe électrogène, UPS, photovoltaïque) ;
- Sécurité incendie (détection, exutoires, extincteurs, ...) ;
- Plomberie et réseaux sanitaires.

Pour chaque domaine, le/la technicien(ne) évalue les dysfonctionnements, intervient dans les limites de ses compétences et mobilise les prestataires spécialisés si nécessaire.

2. Coordonner la maintenance préventive et curative externe

En soutien au FTM, le/la technicien(ne) assure le suivi opérationnel des contrats de maintenance conclus avec des prestataires externes (HVAC, installation électrique, ascenseurs, sécurité électronique, alimentation de secours, équipements environnementaux tels que les séparateurs hydrocarbures, les citernes de récupération d'eau de pluie, etc). Dans ce cadre, il/elle vérifie la qualité des prestations, réceptionne les travaux, contrôle la facturation et alerte le FTM en cas d'anomalie ou de dérive.

Le/la technicien(ne) participe également à l'amélioration continue des installations techniques et contribue à l'optimisation des dépenses énergétiques.

3. Assurer la gestion technique des systèmes de contrôle et d'accès

Le/la technicien(ne) veille au bon fonctionnement de l'ensemble des systèmes de sécurité électronique de la zone. A cette fin, il/elle est notamment chargé(e) de :

- Veiller au bon fonctionnement des logiciels, systèmes de contrôle d'accès et outils technologiques liés à la sécurisation des infrastructures (contrôle d'accès, vidéosurveillance interne, intrusion) ;
- Détecter, identifier et caractériser les pannes et anomalies ;
- Coordonner les interventions correctives avec les partenaires compétents ;
- Signaler toute dérive ou défaillance au FTM et assurer le suivi administratif des interventions.

4. Gestion administrative et reporting

- Constituer et tenir à jour les dossiers techniques des infrastructures et équipements (carnets d'entretien, rapports de visite, plans) ;
- Rédiger les rapports d'intervention, fiches de suivi, etc. ;
- Contribuer à l'élaboration des cahiers des charges et à l'analyse comparative des offres dans le respect de la législation sur les marchés publics.

5. Participer à l'implémentation et au suivi des nouvelles technologies au sein de la zone de police

À cette fin, il/elle est notamment chargé(e) de :

- Participer à l'implémentation opérationnelle des projets technologiques de la zone (vidéosurveillance urbaine, ANPR, réseau ASTRID, radars, ...) ;
- Assurer le suivi terrain des installations et déploiements en lien étroit avec le FTM ;
- Gérer les incidents et activer les services spécialisés si nécessaire ;
- Coordonner ses interventions avec les partenaires internes et les prestataires externes désignés ;
- Contribuer à l'analyse des besoins techniques des services et formuler des propositions d'amélioration.

Compétences techniques et aptitudes attendues

1. Compétences techniques

- Connaissances en électromécanique, électrotechnique et/ou techniques du bâtiment souhaitées ;
- Maîtrise des principes de maintenance préventive et curative des installations techniques ;
- Connaissance souhaitée en gestion technique de bâtiments (GTB/GTC), ainsi que des systèmes de contrôle d'accès et de vidéosurveillance interne / urbaine ;
- Aptitude à lire et interpréter des plans techniques, schémas et cahiers des charges ;
- Bonne maîtrise des outils informatiques courants et ouverture aux nouvelles technologies ;
- Connaissance des réglementations applicables aux infrastructures (sécurité incendie, normes électriques, hygiène et sécurité).

Toute expérience utile dans un domaine technique (maintenance, électrotechnique, bâtiment, systèmes de sécurité) constitue un atout déterminant dans la sélection.

2. Aptitudes comportementales

- Fait preuve d'autonomie, de méthode, de rigueur et d'un bon sens de l'organisation. Le/la technicien(ne) gère les priorités, respecte les délais et assure un suivi rigoureux de ses dossiers. Il/elle met en œuvre les plans de maintenance et les décisions du FTM avec efficacité ;
- Est capable d'analyser rapidement des problématiques techniques et de proposer des solutions adaptées. Le/la technicien(ne) est capable de recueillir, synthétiser et transmettre l'information pertinente aux interlocuteurs concernés. Il/elle comprend les enjeux opérationnels de la zone de police et adapte ses interventions en conséquence.
- Dispose d'un bon esprit d'initiative et d'une capacité à gérer les priorités ;
- Fait preuve de polyvalence dans les domaines techniques et technologiques ;
- Est capable de travailler en collaboration avec différents intervenants internes, services communaux et prestataires externes ;
- Possède de bonnes capacités de communication et adapte sa communication selon les interlocuteurs et fait preuve d'assertivité dans la défense des intérêts de la zone.
- Fait preuve de discrétion et respecte les obligations de confidentialité liées à l'environnement policier ;
- Dispose de capacités rédactionnelles suffisantes pour assurer le suivi administratif et technique des dossiers;

Le/la technicien(ne) veille au respect des procédures de sécurité applicables aux infrastructures et équipements de la zone de police.

Il actualise régulièrement ses connaissances techniques et technologiques afin de maintenir un niveau d'expertise adapté à l'évolution des outils et infrastructures.

Le/la titulaire s'inscrit dans une démarche proactive de développement professionnel, en phase avec l'évolution technologique du patrimoine de la zone.

Conditions particulières d'exercice de la fonction

Le/la technicien(ne) peut être amené à intervenir ponctuellement en dehors des heures normales de service en cas d'urgence technique ou de nécessité opérationnelle ;

Exigences particulières

Posséder la connaissance élémentaire du néerlandais conformément aux dispositions de l'Art. 15 des lois coordonnées du 18-07-1966 sur l'emploi des langues en matière administrative et s'engager à passer l'examen auprès de la commission linguistique en vue de l'obtention du brevet.